

Face au cyberharcèlement, la réponse du collège Jean Moulin

Un quart des collégiens aurait été victime de cyberharcèlement, selon la Mission d'information harcèlement scolaire et cyberharcèlement du Sénat qui appelle, dans son rapport¹, à ériger le phénomène en « grande cause nationale 2022-2023 ». Car malgré dix ans de politique volontariste de l'Éducation nationale et un large panel d'instruments pour lutter contre le phénomène, celui-ci reste un fléau. Comment, sur le terrain, les équipes se saisissent-elles de la problématique ? Illustration avec Alexis Vallon, principal du collège Jean Moulin à Villefranche-sur-Saône depuis 2018.

Q Comment se caractérise le cyberharcèlement ?

C'est « un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime »². Ses formes les plus répandues au sein de notre établissement sont les insultes et moqueries ainsi que la propagation de rumeurs via les réseaux sociaux, TikTok et Snapchat principalement. Par ailleurs, on observe récemment une hausse du cyberharcèlement à connotation sexuelle. Comparé à d'autres formes de harcèlement scolaire, le cyberharcèlement est plus insidieux, plus complexe ; le lien avec l'école est plus ténu. Si l'origine est numérique, les impacts sont palpables dans l'ambiance générale : ce qui se passe en ligne finit toujours par se répercuter dans le réel.

Q Généralisation du Programme national pHARe, relance du programme « Sentinelles et Référénts[©] »... les mesures prises par l'Éducation nationale sont plurielles. Au sein de votre établissement, quelle est la politique en matière de lutte contre le harcèlement ?

Suivant les préconisations de Éric Debarbieux³, nous avons fait de la lutte contre le harcèlement scolaire un travail d'équipe. Ainsi, de septembre 2019 à janvier 2020, l'ensemble du personnel a travaillé à l'élaboration d'un protocole autour du harcèlement. La question

initiale de cette production collaborative était : que puis-je faire en tant que professionnel du collège, quel que soit mon poste, en matière d'accompagnement d'élèves en souffrance relationnelle ? Le mot « harcèlement » n'apparaît volontairement pas afin de prendre en compte les différents gradients du phénomène. Nous avons particulièrement approfondi la question de la détection à travers le repérage des signaux faibles. Le protocole qui a abouti est souple et constitué de trois étapes : la prévention (qui fait quoi, où, quand et comment ?), la détection et le traitement. Sur ce dernier point, nous voulons être dans le « gagnant-gagnant » avec la réparation de la victime ainsi que celle du harceleur (réparation de ses erreurs).

Q Comment prévenez-vous le cyberharcèlement ?

Nous mettons en place chaque année différentes actions de prévention : travail sur la notion de consentement, intervention de l'association Lien théâtre⁴, ou encore des actions en partenariat avec le CLSPD à l'instar du projet « Soyons tous des cybercitoyens » actuellement en cours.

Q Face à un cas avéré de cyberharcèlement, quelle(s) réponse(s) apportez-vous ?

Ce qui est compliqué, c'est que nous n'avons pas la main pour mettre fin au cyberharcèlement puisqu'il se passe en ligne. Nous agissons en lien avec le service social de l'académie, avec le procureur de la République, le commissariat et la maison des adolescents de Villefranche qui assure une mission d'aide aux victimes.

Depuis 2013, le ministère a clarifié le cadre disciplinaire du cyberharcèlement. Si la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion, nous privilégions les mesures de responsabilisation, tel le module de sensibilisation aux risques et conséquences des actes de cyberharcèlement mis en place dans le cadre d'une convention signée en mai 2021 avec la Ville. ●

Alexis Vallon

¹ *Harcèlement scolaire et cyberharcèlement : mobilisation générale pour mieux prévenir, détecter et traiter*, Rapport d'information du 22 septembre 2021.

² D'après le site www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

³ Ancien président-fondateur de l'Observatoire international de la violence à l'école.

⁴ Voir article d'Anne-Pascale Paris, pp. 40-41.